

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF
DAIRA DE CHLEF
COMMUNE DE OUM DROU

Monsieur le P/APC d'oum drou

A

Monsieur: **Khalifi Abdel Rahmane**

SARL Tarsif des Travaux Publics

Route principale, centre d'Oum Drou, local n°03 – Chlef

Objet: Deuxième Mise en demeure.

Suite a la correspondance du : 17/08/2026 sous le N° : 2674/2026 , quis comprenait une demande de votre présence au siège de la commune (bureau des équipements- afin de signer l'ordre de reprise des travaux sur le projet : **réhabilitation en béton bitumineux de la route allant de l'École de Police de Guelaftia en passant par Bocca El-Maayzia sur une distance de 3,4 km**, et après l'achèvement des travaux du projet sectoriel réaliser par les services de la direction des ressources en Eau.

Et sur la base de la première mise en demeure qui vous ont été adressées et publiées dans les journaux nationaux : **El Ikhbariya** en arabe et **CAP DZ** en français, en date du 08/01/2026 .

Et considérant votre absence de réponse et conformément au dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publics et des délégations de service public, nous vous adressons cette deuxième **mise en demeure** et vous accordons un délai de **trois (03) jours** à compter de la date de la présente notification pour rectifier la situation et reprendre le travail qui vous a été confié.

En cas de non-respect de cette mise en demeure dans les délais impartis, nous serons contraints d'engager les procédures de résiliation du marché et de vous tenir responsable de toutes les conséquences juridiques et financières qui en découleraient

Fait à oum drou le.....
le P/APC d'oum drou

copie transmise à:

- Monsieur le chef de daïra.
- monsieur le chef du Subdivision des Travaux Publics.